

# «Les médecins en pratique privée ont été consciencieux»

## Première séance du bureau de neutralité des coûts

U. Stoffel, C. Favrod-Coune

Le Bureau de neutralité des coûts a tenu sa première séance le 17 juin 2004. La délégation du G7 a permis, grâce à ses propres données, de préciser et de compléter les évaluations de santé-suisse.

Les résultats de cette première séance peuvent se résumer comme suit:

- L'évolution des coûts dans le domaine LAMal pour les médecins en pratique privée se maintient, de manière étonnamment précise et pour l'ensemble de la Suisse, dans la marge de tolérance prévue. Les chiffres fournis tant par santé-suisse que par le G7/Newindex confirment ces résultats.

*Par conséquent, le Bureau de neutralité des coûts a décidé de ne procéder à aucune adaptation de la valeur du point et ce, dans l'ensemble des zones de neutralité des coûts définies pour les médecins en pratique privée.*

- Des incertitudes subsistent néanmoins dans quelques zones de neutralité des coûts, notamment en ce qui concerne l'interprétation des valeurs mesurées. Ces zones ont été inscrites sur une liste de contrôle et devront être considérées en priorité lors des prochaines séances du bureau (NewIndex prendra contact avec les cantons concernés afin de clarifier la situation).
- santé-suisse nous a rendus attentifs à des évolutions défavorables dans certaines spécialités, une tendance également reflétée par les chiffres émanant du corps médical.
- Les efforts des médecins ont été reconnus et appréciés par les parties et par les observateurs de la Confédération (Surveillant des prix, OFSP et CDS). Les données et les évaluations fournies par le corps médical ont joué un rôle prépondérant lors de l'évaluation de la situation.

Dans l'ensemble, les médecins en pratique privée ont bien géré leur entrée dans la phase de

neutralité des coûts. Une application consciencieuse du tarif a permis d'éviter la dévalorisation tant crainte du point tarifaire.

A cette occasion, nous tenons à remercier tout particulièrement le service technique de NewIndex (en particulier MM. A. Prantl et M. Rüdinger) qui nous a assisté de manière très professionnelle et compétente.

**Tableau 1**

Valeurs du point cantonal du TARMED appliqué dans les cabinets médicaux. Etat au 20 décembre 2003. Source: [www.newindex.ch](http://www.newindex.ch).

Canton	Zone	Valeur du point
AG		0,89
AR/AI	OstCH	0,85
BE		0,89
BL		0,97
BS		0,93
FR		0,91
GE		0,98
GL	OstCH	0,85
GR		0,84
JU		0,95
LU	VZAG	0,86
NE		0,94
SG	OstCH	0,85
SH	OstCH	0,85
SO		0,87
SZ	VZAG	0,86
TG	OstCH	0,85
TI		0,91
UR	VZAG	0,86
UW	VZAG	0,86
VD		0,92
VS		0,78
ZG	VZAG	0,86
ZH		0,97

Correspondance:  
Backoffice KN-Büro G7  
Pflanzschulstrasse 3  
CH-8400 Winterthur  
Tél. 052 235 19 35  
Fax 052 235 19 20

E-mail: [KNBueroG7@hin.ch](mailto:KNBueroG7@hin.ch)